

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

MISE EN LIGNE LE 09-04-2024

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 24.073

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 avril, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 29 mars 2024

DATE D'AFFICHAGE

Le 29 mars 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Charles BONNAVITA, M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Céline DROUILLARD, M. Julien DURESSAY, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par Mme Nadine DAVID
Mme Océane FERNANDES représentée par M. Charles BONNAVITA
M. Yannick PAVON représenté par Mme Dominique BERGEROT
Mme Marie-Pierre QUENTIN représentée par M. Gérard FILOCHE
M. Raynald RIMBAULT représenté par M. Gilbert THULEAU
M. Christophe PLASSARD représenté par M. Thomas LAFARIE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 33

M. Bruno JARROIR a été élu secrétaire de séance.

OBJET : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE DU SITE
PATRIMONIAL REMARQUABLE (CLSPR) – MODIFICATIF N°1

RAPPORTEUR : M. MARENGO

VOTE : UNANIMITÉ

La composition de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR) a été approuvée par délibération du conseil municipal en date du 22 mars 2022.

Cette commission locale comprenait des représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine dont deux membres de l'association ARTICHEM :

- M. Pascal REVOLAT, comme titulaire,
- Mme Marie-Anne BAUHAIN comme suppléante.

La CLSPR comprenait également des personnalités qualifiées dont :

- M. Emmanuel MOURIER, architecte conseil du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE).

Par une lettre du 11 octobre 2023, l'association ARTICHEM, représentée par M. Pascal REVOLAT, a informé la commune de Royan de la dissolution de l'association le 6 avril 2023 par décision de l'assemblée générale extraordinaire.

Par une lettre du 19 octobre 2023, l'Association Royan Patrimoine Environnement (ARPE), a exprimé son souhait, auprès de la commune, d'intégrer la CLSPR. M. REVOLAT en serait le représentant et M. Jean-Marc MERIGEAUX, architecte, son suppléant.

Par un courriel du 3 novembre 2023, Mme Pascale FRANCISCO, Directrice du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) a informé la commune qu'elle sollicitait le remplacement de M. Emmanuel MOURIER, suite à son départ, par Mme Marie-Laure BELLICAUD, Chargée de mission en architecture et urbanisme.

Par un courrier du 27 mars 2024, le Préfet de la Charente-Maritime a émis un avis favorable à la proposition de modification de la CLSPR compte-tenu des deux changements précités.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver ces modifications et d'adopter la nouvelle composition de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable comme suit.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- Vu la Loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine dite « Loi LCAP »,
- Vu la délibération n° 22.031 du conseil municipal du 22 mars 2022 relative à la désignation des membres de la CLSPR,
- Vu la lettre de Monsieur le Préfet du 27 mars 2024,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- de modifier la délibération n° 22.031 du 22 mars 2022, portant désignation des membres de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR) :

- M. Pascal REVOLAT comme membre titulaire au titre de l'association « Royan Patrimoine Environnement » ainsi que M. Jean-Marc MERIGEAUX comme membre suppléant, parmi les représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine.
- Mme Marie-Laure BELLICAUD, architecte du Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de la Charente-Maritime (CAUE), comme membre suppléante, parmi les personnalités qualifiées.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Patrick MARENGO

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 09 avril 2024

Le secrétaire de séance,



Bruno JARROIR